

---

# Conférence du désarmement

29 février 2012

Français

---

Compte rendu définitif de la **mille deux cent cinquantième séance plénière**  
Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 29 février 2012, à 15 h 10

*Président:* M. Hisham Badr..... (Égypte)

---

\* Retirage pour raisons techniques le 9 avril 2014.

GE.14-60641 (F) 081112 161112



\* 1 4 6 0 6 4 1 \*

Merci de recycler



**Le Président** (*parle en anglais*): Je déclare ouverte la 1250<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement. Je voudrais souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Urmas Paet, Ministre des affaires étrangères de l'Estonie, et j'ai maintenant le plaisir et l'honneur de lui donner la parole pour qu'il nous expose les points de vue de l'Estonie.

J'ai eu l'honneur de rencontrer le Ministre alors que j'exerçais moi-même la fonction de vice-ministre des affaires étrangères. Cela se passait en 2008, et il s'agissait des premières consultations politiques entre l'Égypte et l'Estonie. Je me suis rendu dans ce beau pays et j'ai eu l'honneur de le rencontrer. C'est donc pour moi un grand honneur de vous rencontrer ici, Monsieur le Ministre, et je vous donne maintenant la parole.

**M. Paet** (Estonie) (*parle en anglais*): Merci beaucoup, et merci beaucoup d'avoir évoqué ce morceau d'histoire commune. Permettez-moi également, à mon tour, de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. J'aimerais enfin adresser nos meilleurs vœux de succès aux cinq autres Présidents de la session de 2012.

Les questions de désarmement ont une incidence sur la sécurité de la communauté internationale et de tous les pays, qu'ils appartiennent ou non à la Conférence du désarmement. Permettez-moi de m'associer aux nombreux orateurs qui, au cours de ces derniers jours, ont exhorté la Conférence du désarmement à commencer sans plus tarder un travail de fond.

Je crois que l'impasse prolongée de la Conférence, outre qu'elle témoigne de l'absence de la volonté politique nécessaire pour traiter les grandes questions de sécurité, compromet la crédibilité et la légitimité de la Conférence elle-même. Il est particulièrement regrettable de ne pouvoir apprendre les fondements de la Conférence du désarmement que dans les livres d'histoire et les dictionnaires, à l'entrée correspondant au mot «impasse». La Conférence a tout à fait sa raison d'être, et je suis convaincu qu'elle pourra accomplir les missions pour lesquelles elle a été créée, c'est-à-dire négocier des traités internationaux de désarmement.

Je comprends parfaitement que le blocage persistant incite certains États à envisager d'autres solutions pour négocier des traités de désarmement. Toutefois, je crois que le fait de travailler dans le cadre de la Conférence du désarmement offre les meilleures chances de parvenir à des accords durables et complets. D'un point de vue pratique, le fait de parvenir à un consensus sur un programme de travail équilibré et complet qui prenne en compte les intérêts de tous les États concernés marquerait, selon nous, la première étape concrète vers le commencement de notre travail de fond.

J'encourage par ailleurs la Conférence à avoir un débat concernant son élargissement. Je sollicite votre appui à ce sujet.

En tant qu'État observateur, l'Estonie apprécie l'appui manifesté par un certain nombre d'États membres, tant au niveau individuel que régional. À ce stade, permettez-moi de revenir brièvement sur une des raisons pour lesquelles l'Estonie souhaite devenir membre de l'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Nous considérons que la participation aux négociations sur les questions relatives au désarmement nucléaire, à la sécurité dans l'espace et à un ensemble de domaines connexes dont l'impact est universel, ne devrait pas être limitée à 65 pays. L'ordre du jour de la Conférence couvre des sujets de préoccupation mondiale, et je crois que ces sujets doivent faire l'objet de négociations non discriminatoires, transparentes et multilatérales avec une participation accrue des États. Compte tenu du caractère universel des Nations Unies, nous ne voyons ni raison ni justification morale pour lesquelles un État qui le souhaite ne pourrait pas être autorisé à participer pleinement et en toute égalité au débat sur le désarmement et à contribuer à la réalisation de ses objectifs.

À ce jour, 38 États ont manifesté leur souhait de devenir membres de la Conférence du désarmement. Je crois qu'un tel élargissement pourrait apparaître comme un des succès de cette instance, dont la pertinence se trouverait renforcée.

M. Kassym-Jomart Tokayev, Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, a proposé plusieurs bonnes solutions, il y a deux semaines. Une de ces propositions consistait à faire en sorte qu'à défaut d'accord sur un programme de travail, la Conférence se concentre sur d'autres questions, pour lesquelles un terrain d'entente est possible, telles que l'allongement de la durée de la présidence et l'élargissement de la composition de la Conférence. Dans cette perspective, j'appelle les membres de la Conférence à désigner, pour 2012, un coordonnateur sur l'élargissement, en application de la résolution 66/59 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le rapport de la session de l'année dernière.

Je suis également favorable à de nouvelles discussions concernant la question d'une participation accrue de la société civile aux travaux de la Conférence du désarmement, selon ce qui sera approprié. Une contribution renforcée des ONG et des instituts de recherche apportera aussi, je le crois, une valeur supplémentaire aux travaux de la Conférence.

Enfin, Monsieur le Président, j'apprécie vos efforts et votre engagement personnel pour aider la Conférence à trouver un terrain d'entente et à sortir, d'ici à la fin de l'année, de l'impasse prolongée dans laquelle elle se trouve. Je suis optimiste et confiant, convaincu que les questions relatives à l'élargissement pourront être résolues au bénéfice de la Conférence également.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie S. E. le Ministre des affaires étrangères de l'Estonie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Permettez-moi à présent de suspendre la séance pour quelques minutes, le temps de raccompagner le Ministre.

*La séance est suspendue à 15 h 15; elle est reprise à 15 h 20.*

**Le Président** (*parle en anglais*): Permettez-moi de souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Prak Sokhonn, Ministre du Cambodge et Président de la onzième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, à qui je donne tout de suite la parole.

**M. Sokhonn** (Cambodge) (*parle en anglais*): Merci, Monsieur le Président. C'est pour moi un honneur de m'adresser à la Conférence du désarmement en ma capacité de Président de la onzième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction. Qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir accédé à la présidence de la session de 2012 de la Conférence du désarmement.

J'ai aujourd'hui le plaisir de m'adresser à vous à la veille du treizième anniversaire de l'entrée en vigueur de cet instrument majeur tant sur le plan humanitaire que pour le développement et le désarmement. Tous les Cambodgiens ont eu la fierté d'accueillir le monde à l'occasion de la onzième Assemblée des États parties en novembre et décembre dernier, à Phnom Penh. La Convention est née de la tragédie humaine engendrée par les mines au Cambodge et en tant d'autres endroits du monde. Aussi, avec la onzième Assemblée des États parties, la Convention est revenue sur les lieux où tout avait commencé, il y a vingt ans.

La onzième Assemblée a été pour la communauté internationale une occasion de rappeler tout le chemin parcouru. Nous avons également pu montrer au monde que ce problème était un problème avec lequel nous vivons encore aujourd'hui.

Cette rencontre, qui était la rencontre internationale la plus importante jamais organisée au Cambodge, a marqué des progrès impressionnants vers un monde exempt de mines et nous a permis de renouveler avec force notre engagement à surmonter les difficultés subsistantes. Permettez-moi de partager avec vous certains des temps forts.

Grâce, en grande partie, aux nombreux rescapés des mines et aux organisations non gouvernementales qui ont participé à l'Assemblée, nous avons trouvé dans le passé de ce mouvement la force de prendre un nouvel engagement d'égale importance pour l'avenir. Le rôle central joué par la société civile dans le domaine du désarmement offre sans doute à la Conférence du désarmement un enseignement qui lui sera utile.

Dans son nouvel engagement, l'Assemblée des États parties a exhorté la communauté internationale à honorer ses promesses envers les rescapés des mines et envers les communautés touchées par les mines. Plusieurs États parties à la Convention ont répondu à cet appel, comme l'illustrent les déclarations et annonces de financement faites dans le cadre des initiatives Sud-Sud.

Les États parties ont célébré l'adhésion de Tuvalu et du Sud-Soudan, et salué l'annonce selon laquelle la Finlande s'apprêtait à devenir le 159<sup>e</sup> État à se joindre à ce mouvement. Depuis, la Finlande a adhéré à la Convention, et je lui souhaite la bienvenue dans la famille des États parties. Nous exhortons tous les autres États, notamment ceux d'entre eux qui sont membres de la Conférence du désarmement, à adhérer à la Convention. En prenant l'initiative de nous rejoindre, vous aurez l'occasion de contribuer à un succès du désarmement.

Lors de l'Assemblée des États parties, la Turquie a indiqué qu'elle avait détruit la totalité des mines qu'elle stockait, soit environ 3 millions. Au total, les États parties ont indiqué avoir détruit plus de 45,5 millions de mines stockées. Le Burundi et le Nigéria ont également déclaré qu'ils s'étaient acquittés de leurs obligations en matière de déminage et, quelques semaines à peine après l'Assemblée, la Guinée-Bissau a indiqué qu'elle avait achevé le nettoyage de l'ensemble des zones minées connues.

Plus de 20 États parties responsables d'un nombre important de rescapés ont rendu compte des efforts qu'ils faisaient pour subvenir aux besoins de ces personnes et garantir leurs droits. Le Cambodge, qui fait partie de ces États, a fait savoir qu'il procédait à l'évaluation de son plan national d'action sur le handicap dans le but de préparer une version révisée de ce plan pour 2012.

Treize ans après l'entrée en vigueur de la Convention, il est réjouissant de pouvoir se présenter devant vous pour proclamer que la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel marque un succès sans précédent. Malgré ce succès, il ne fait aucun doute que bien des années s'écouleront avant que la Convention accomplisse sa promesse de mettre fin, pour tous les peuples et à tout jamais, aux souffrances et aux victimes provoquées par les mines antipersonnel. Cet objectif requiert un engagement de tous les instants, engagement qui est souvent financier.

Bien entendu, conscient, lors de mon séjour en Europe, des difficultés économiques qui pèsent lourdement sur les esprits de beaucoup, je suis réaliste quant à certaines vérités actuelles. Néanmoins, nous avons solennellement souscrit à des obligations dont la mise en œuvre demandera des années à certains, et nous avons accepté, sans délai ni date d'expiration, de nous appuyer mutuellement. C'est pourquoi, s'il est vrai que les gouvernements ne peuvent se permettre de tourner le dos aux réalités financières, nous ne devons pas non plus manquer à notre obligation d'appuyer les efforts en faveur des rescapés et de débarrasser les zones minées de ce lourd fardeau.

En conclusion, nous ne devons pas oublier que le désarmement a un visage humain. Ce visage, c'est celui des innocents, femmes, filles, garçons ou hommes, qui sont aujourd'hui handicapés du fait des mines et autres restes explosifs de guerre. C'est aussi le visage de quiconque souhaite vivre et utiliser son potentiel dans la paix et la sécurité.

N'oublions pas que les discussions sur le désarmement qui se déroulent ici à Genève et dans d'autres cadres sont un moyen de parvenir à des fins humanitaires. On s'attend à ce que les instances de désarmement produisent des résultats et que ces résultats changent la vie des habitants du monde. Je vous exhorte donc, éminents diplomates, à tout faire pour débarrasser ce magnifique monde de ces armes de handicap massif et de destruction massive.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie S. E. M. Prak Sokhonn, Ministre du Cambodge et Président de la onzième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, de sa déclaration d'aujourd'hui. Permettez-moi maintenant de suspendre la séance pour quelques minutes, le temps pour moi de raccompagner le Ministre.

*La séance est suspendue à 15 h 25; elle est reprise à 15 h 30.*

**Le Président** (*parle en anglais*): Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Cela ne semble pas être le cas. Nos travaux d'aujourd'hui sont donc à présent terminés. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 6 mars, à 10 heures.

*La séance est levée à 15 h 30.*